

## L'ASSURANCE-MALADIE

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Monsieur le Président, je ne sais pas au juste qui doit répliquer.

Je veux revenir sur certaines des questions que j'ai soulevées plus tôt à la Chambre concernant le financement de l'assurance-maladie et la crise qui sévit actuellement au Canada. Cette crise comporte deux volets: la hausse rapide et constante des coûts de l'assurance-maladie, d'une part, et la réduction des paiements gouvernementaux, surtout des paiements de transfert du gouvernement fédéral, d'autre part.

Ces paiements de transfert étaient partagés moitié-moitié jusqu'à ce que le gouvernement libéral introduise le financement global, en 1977. Le financement devait alors augmenter pour correspondre au PNB, plus le taux d'augmentation de la population.

Bien sûr, les libéraux ont alors appliqué la fameuse règle du six et cinq, limitant ainsi la croissance. En 1986, les conservateurs ont mis en oeuvre la première d'une série de restrictions budgétaires qui a ramené le financement au niveau du PNB, moins 2 p. 100.

L'année dernière, ils ont effectué une autre réduction et bloqué le financement des exercices 1990-1991 et 1991-1992, qui devait ensuite augmenter au rythme du PNB, moins 3 p. 100.

Aujourd'hui, sous la direction de Mel Couvelier, ministre des Finances de la Colombie-Britannique, et de MM. Rémillard et Côté, du gouvernement du Québec, des provinces exigent qu'on leur permette d'avoir recours au ticket modérateur et à la surfacturation.

La semaine dernière, j'ai été très heureux de constater la position adoptée par le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui ont pris la parole maintes fois à la Chambre pour déclarer qu'ils ne modifieraient pas la Loi canadienne sur la santé. Ils maintiennent les cinq principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé. Ils ne permettront pas non plus qu'une province impose des frais modérateurs ou des dépassements honoraires. J'ai été des plus heureux d'entendre cette réponse, comme la plupart des Canadiens.

Toutefois, nous avons demandé au gouvernement ce qu'il ferait lorsqu'il n'aura plus de fonds à transférer aux provinces pour l'assurance-maladie et qu'il aura perdu l'instrument qui lui permettait de forcer les provinces à se conformer aux normes nationales. Qu'arrivera-t-il alors?

Ce temps n'est pas si loin. D'après certains calculs, le gouvernement fédéral n'aurait plus de fonds à transférer au Québec dès 1995. L'échéance serait 1997 ou 1998 dans le cas de l'Ontario. En fait, j'ai appris, au cours d'une

*L'ajournement*

rencontre avec la nouvelle ministre de la Santé de l'Ontario, que, d'après ses calculs, ce pourrait être avant cela. Évidemment, tout cela dépend des montants provenant des points d'impôt. Avec le ralentissement de l'économie, on ne saurait trop prédire de quel ordre ils seront.

Je présume que tous les Canadiens commencent à se dire que le gouvernement fédéral ne se retirera pas à grand bruit du financement des programmes de santé et de l'assurance-maladie; c'est plutôt en douce qu'il le fera. Il réduira graduellement ses transferts en espèces afin que, dans dix ans, il n'en ait plus à verser à aucune province. Le gouvernement se retirera alors en douce de ces programmes. Il n'aura plus de moyen de pression pour imposer des normes nationales. Les provinces pourront alors introduire des mesures qui américaniseront notre système de santé.

• (1805)

J'ai trois questions auxquelles j'aimerais qu'on réponde. On se demande quand les contributions fédérales viendront à expiration. Le gouvernement peut-il confirmer en quelle année les trois plus grandes provinces, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, cesseront de recevoir les paiements de transfert prévus dans le cadre du régime d'assurance-maladie? On a dit, et les documents du gouvernement fédéral le laissent croire, que ce sera en 1995 pour le Québec et que ce devrait être en 1997 ou 1998 pour l'Ontario. Quand donc ces paiements cesseront-ils en vertu des compressions budgétaires actuelles imposées en 1986 et l'année dernière?

Deuxièmement, une fois que les provinces ne recevront plus de paiements de transfert, comment le gouvernement va-t-il faire respecter la Loi canadienne sur la santé? Il n'aura plus de moyen de pression. Que pourra-t-il faire?

Troisièmement, à cause des coûts sans cesse croissants, le gouvernement est-il maintenant prêt à utiliser le pouvoir de dépenser qui lui reste pour tâcher d'aider les provinces à établir des méthodes innovatrices de prestation des soins de santé de sorte que tous les coûts des soins de santé puissent entrer dans le budget du système de santé le plus efficace? Sans cela, nous savons tous qu'une véritable crise finira par surgir. Nous devons gérer notre système de santé efficacement sans que le coût en devienne si élevé que le pays n'ait plus les moyens de se le permettre.

**Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, mon collègue débite par mal d'idioties et il le sait bien. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répété, maintes et maintes fois, que le régime d'assurance médicale du